

Togo/ Défense des droits humain : Le Draft de l'avant-projet de loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme soumis à un examen - FIRST-NEWS MEDIA

redaction

Le Togo s'est depuis plusieurs années engagé dans une lutte acharnée en faveur de la protection des droits de l'homme et ainsi « garantir l'intégrité physique et mentale, la vie et la sécurité de toute personne vivant sur le territoire national » comme l'indique l'article 13 de la constitution de la IVème République.

Dans l'optique donc de renforcer le mécanisme de défense des droits des togolais en général et des personnes censées militer pour la défense des droits de l'homme en particulier, le gouvernement togolais s'est engagé à se doter d'un outil de consolidation et de protection des droits des défenseurs des droits de l'homme en sollicitant l'expertise d'un consultant pour l'élaboration d'un guide relatif aux droits des défenseurs des droits de l'homme.

A cet effet, plusieurs acteurs et parties prenantes de défense des droits de l'homme se sont réunis le mardi 10 août 2021 à Lomé, avec ledit consultant afin d'échanger sur le draft de l'avant-projet de loi sur la reconnaissance et la protection des défenseurs des droits de l'homme au Togo qu'il a élaboré.

Il s'agira au terme de cette rencontre d'observer, professionnaliser et améliorer le draft élaboré par le consultant aux regard des standards internationaux relatifs aux droits de l'homme, du droit comparé et du contexte national afin de créer un cadre sûr et favorable à la défense des droits humains ainsi qu'une protection plus solide et plus efficace des défenseurs de ces droits au Togo.

Propositions constructives, approches pragmatiques, amendements y sont attendues pour faire de ce document un model en matière de défense des droits des défenseurs des droits de l'homme.

A l'ouverture des travaux, le représentant du ministre des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté et des institutions de la république, Djeri Adjawè a réitéré la gratitude du gouvernement à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment le PNUD et le HCDH, qui apportent leur assistance technique et financière au Ministère des droits de l'homme, pour l'accompagner dans sa mission de protection des droits de l'homme et de consolidation de la paix au Togo.

A l'occasion, Mme Pauline Dokou, directrice de la prévention des conflits au ministère des droits de l'homme a souligné que la mise en place de données juridiques qui protègent et promeut la défense des droits des défenseurs des droits de l'homme s'avère indispensable pour un état de droit.

Tontasse Essohana, le consultant recruté pour la tâche a pour sa part, abondé dans les grands axes de son travail obtenu après plusieurs entretiens avec les différents acteurs impliqués qui se résume en trois parties. Il s'agit de la question de la définition des défenseurs des droits de l'homme, leurs rôles et devoirs et le rôle de l'État dans la protection des droits des défenseurs des droits de l'homme.